

Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises

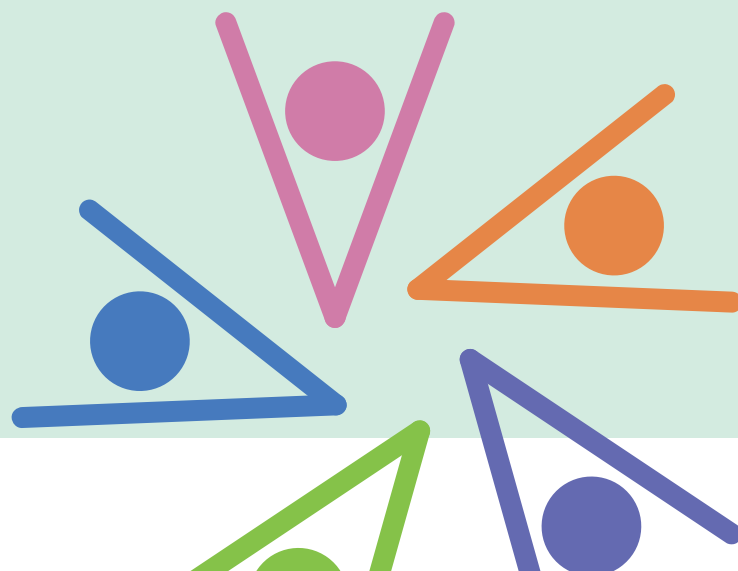
Pour des entreprises qui s'engagent dans des
pratiques de responsabilité écologique et sociale
en Région Île-de-France

Les démarches de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont devenues aussi bien une nécessité qu'une opportunité pour les entreprises : évolution de la réglementation, de la demande des consommateurs, compétitivité sur les marchés, attraction des talents. A l'heure où les crises sociales, sanitaires, climatiques et énergétiques se succèdent et affectent l'activité opérationnelle des entreprises, l'impact territorial apparaît comme un levier déterminant pour les entreprises pour maintenir leur durabilité et leur attractivité.

Dans ce contexte, la Région Île-de-France, grâce aux financements qu'elle octroie aux TPE et PME, souhaite non seulement développer leur impact économique, mais également répondre aux enjeux écologiques, sociaux et sociétaux, en faisant de ses entreprises lauréates de véritables ambassadrices RSE sur son territoire. Ainsi, afin de mobiliser et d'inciter les entreprises lauréates des aides régionales à la mise en place de pratiques écologiques et sociales, la Région Île-de-France a souhaité développer un parcours d'engagement RSE, dont la première étape constitue la signature d'une Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises.

Cette charte, qui prend la forme d'un référentiel d'actions RSE ambitieuses et concrètes, poursuit **l'objectif principal d'engager les entreprises franciliennes dans l'initiation et/ou la progression de leur démarche d'impact social et environnemental.** Dans une logique d'accompagnement, les entreprises lauréates auront accès à une offre de services RSE pour progresser dans leurs actions et valoriser leurs avancées.

Engagement des entreprises : au titre de la subvention qui a été accordée par la Région Île-de-France, l'entreprise lauréate s'engage à progresser sur au moins 1 axe identifié. Une participation à au moins une session d'accompagnement est attendue de la part de l'entreprise pour confirmer le versement du solde de la subvention régionale qui lui a été accordée. En complément, une fiche déclarative faisant l'état des actions RSE mises en place lors de la période de conventionnement sera à compléter au terme de son financement.



Mon entreprise s'engage à :

Engagement 1 :

INITIER UNE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

- 1 • **AMELIORER** le niveau de connaissances de l'entreprises et des collaborateurs grâce à des sessions de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- 2 • **MESURER** son empreinte carbone et élaborer un plan d'action ciblé sur les postes d'émission les plus polluants (outils de production, énergie, achats de produits et/ou de matières, utilisation des produits et services vendus, logistique et mobilité, et/ou bâtiment).
- 3 • **PRODUIRE** de manière durable en engageant une démarche d'économie circulaire (augmenter la part du recyclage, du réemploi ou de la réparation des matières achetées et/ou produites, éco-concevoir ses produits et services à partir d'une analyse du cycle de vie, etc.).

Engagement 2 :

AGIR POUR L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE & SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- 4 • **SENSIBILISER** et former les collaborateurs, notamment les managers, aux stéréotypes et aux discriminations professionnelles.
- 5 • **REALISER** un diagnostic égalité professionnelle pour mesurer les écarts de situation entre les femmes et les hommes (écart de rémunération, de progression et de poste).
- 6 • **FORMULER** un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des femmes à travers notamment la mise en place d'une démarche de labélisation.

Engagement 3 :

INCLURE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI (handicap, jeunes décrocheurs, habitants de QPV)

- 7 • **REALISER** un diagnostic des actions mises en œuvre dans l'entreprise pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi.
- 8 • **RECRUTER** des personnes éloignées de l'emploi dans l'entreprise.
- 9 • **IMPLIQUER** les salariés dans des actions de bénévolat et de mécénat de compétences auprès d'associations œuvrant à l'insertion de ces publics.

Engagement 4 :

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

- 10 • **ACHETER ET SOUS-TRAITER** auprès de structures de l'Economie sociale et solidaire (dont les entreprises inclusives : secteur du travail protégé et adapté, secteur de l'insertion par l'activité économique).
- 11 • **LABELLISER** ses pratiques vertueuses (environnement, achats, engagement sociétal).
- 12 • **ADOPTER** un modèle à impact et/ou social et solidaire (une raison d'être, société à mission, un agrément et/ou un statut ESS).



Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**